



CARRÉ AUX ARTISTES - PLACE DU TERTRE

FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR LES POSTULANTS

POUR LA PERIODE DU 1^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019

(A retourner entre le 2 novembre et le 15 décembre 2017)

NOM : **PRENOMS :**

NOM D'ARTISTE (facultatif) :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

.....

TÉLÉPHONE (☎ fixe) : **TÉLÉPHONE** (☎ portable) :

ADRESSE E-MAIL :

CATEGORIE SOLLICITÉE

☞ **ATTENTION :** 1 seule catégorie à cocher ci-dessous

PEINTRE

PORTRAITISTE

Fait à :

le :

Signature ✍ :

**Règlement du Carré aux Artistes de la Place du Tertre
(arrêté municipal du 22 mars 2012)**

LES POSTULANTS

Article 9 : Toute personne désirant obtenir un emplacement sur le « carré aux artistes » de la place du Tertre doit en faire la demande écrite auprès de :

**Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
Service des activités commerciales sur le domaine public
Bureau des kiosques et attractions
8 rue de Cîteaux
75012 Paris**

Cette personne doit remplir les conditions suivantes :

- être âgé(e) de 18 ans au minimum
- être ressortissant(e) d'un Etat membre de l'Union européenne ou être étranger en situation régulière

Outre les conditions précisées ci-dessus, le candidat à un emplacement sur le « carré aux artistes » de la place du Tertre doit également fournir un dossier constitué d'un formulaire comportant obligatoirement ses noms et prénoms, son adresse, son téléphone et son adresse e-mail ainsi que l'activité envisagée en faisant mention de la catégorie de référence : peintre, portraitiste (une seule catégorie pouvant être retenue). Pas de concours pour les caricaturistes ou silhouettistes cette année.

Ce formulaire doit par ailleurs être accompagné des documents suivant :

- la copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, permis de conduire) ou titre de séjour recto/verso en cours de validité,
- le cas échéant, copie des diplômes sanctionnant les études en arts plastiques et/ou des références en matière artistiques (expositions, prix....),
- un justificatif de domicile datant de moins de trois mois,
- une photographie récente en couleur (format identité) avec indication des prénoms et noms au verso,
- un justificatif de l'assurance sociale : justificatif d'affiliation au régime général de la sécurité sociale (au titre de l'article L.382-1 du code de la sécurité sociale) **ou** justification de l'affiliation à la « Maison des artistes » par la production de l'attestation de versement des cotisations du trimestre en cours,
- une attestation d'affiliation à l'institution de Retraite Complémentaire de l'Enseignement et de la Création (I.R.C.E.C) pour l'année écoulée excepté pour les artistes retraités (justificatif du statut de retraité à l'appui)
- un curriculum vitae
- **une lettre de motivation**
- un dossier technique comportant des photographies d'œuvres réalisées par le postulant (de 2 à 4 photos)
- toute pièce de nature à justifier l'expérience professionnelle

La demande doit être envoyée par voie postale entre le 2 novembre et le 15 décembre, ou déposée les lundis, mardis, jeudis de 9h à 12 h et de 14h à 16 h, et mercredi et vendredi après-midi de 14 h à 16 h accompagnée des pièces mentionnées ci-dessus.

et envoyée en format PDF à catherine.leroux@paris.fr

Tout dossier incomplet ne pourra pas être instruit tant qu'il n'aura pas été complété.

Le dossier devra être complet au plus tard le 31 décembre 2017. Passé ce délai, la demande ne pourra être prise en considération.

La date du concours sera communiquée sur le site Paris.fr dès qu'elle sera arrêtée.